

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE FONTENAY AUX ROSES

ARRETE PORTANT RETRAIT DE LA DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DE M. MICHEL  
FAYE, 7<sup>Eme</sup> MAIRE ADJOINT  
LE MAIRE DE FONTENAY-AUX-ROSES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

Vu l'arrêté portant délégation de fonctions et de signature aux maires adjoints et aux conseillers municipaux délégués n° 15-61B en date du 9 avril 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** L'arrêté n°15-61B en date du 9 avril 2015 par lequel il a délégué une partie de ses fonctions à titre permanent à M. Michel FAYE, 7<sup>e</sup> maire adjoint chargé de l'urbanisme, de l'écologie urbaine, de la lutte contre les nuisances et les pollutions, des transports, du stationnement, de la coordination et la stratégie concernant les bâtiments communaux est rétiré.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine,
- M. le Procureur de la République,
- Mme la Trésorière Municipale,
- Notifié à l'intéressé et affiché aux lieux et places ordinaires.

Fait à Fontenay aux Roses, le **29 SEP. 2017**

  
Maire  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 29/09/2017  
Publication/Affichage  
Du 29/09/17 au 29/11/2017  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services autorisé  
Bernard LAURENT

  
Notifié à M. FAYE, le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.